



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 30 juin 2022

Réunion électronique du 30 juin 2022

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

Championnats Seniors

- **Championnat de Régional 1 Homiris**
 - a) Phase d'accession au championnat National 3 :
 - Strasbourg Kronenbourg – Jarville Jeunes :1-0
 - Jarville Jeunes - Strasbourg Kronenbourg : 4-2

Accède en National 3 : Jarville Jeunes

Championnats Jeunes

- **U19 REGIONAL 2**

Pris note du refus d'accession de BAR LE DUC et du retrait de SARREGUEMINES FC.

Après avoir éclusé les différentes possibilités réglementaires pour combler les places vacantes, la Commission acte la possibilité d'engager une équipe sur inscription dans le championnat U19R2 dans la limite de 5 équipes afin de respecter le nombre total maximum de 42 équipes. Souhait d'inscription à faire parvenir par mail au service compétitions : competitions@lgef.fff.fr avant le 9 juillet 2022.
- **U14 REGIONAL 3**

Pris note du retrait de CŒUR PAYS HAUT

Repêchage en U14R3 : FORBACH US

Accession en U14R3 : STRASBOURG VAUBAN

Après avoir éclusé les différentes possibilités réglementaires pour combler les places vacantes, acte le maintien de 28 équipes au lieu de 30 en phase de transition pour la saison 22/23.

- **U16 REGIONAL 3**

Pris note des places vacantes après avoir effectué les accessions et rétrogradations réglementaires, ce qui entraîne les montées supplémentaires du RACING HW 96 (classé 3^{ème} U15D1 Alsace) et de ST MARGUERITE (classé 3^{ème} U15 Interdistrict Lorraine)

- **U18 REGIONAL 3**

Pris note du retrait de l'ES MOLSHEIM/ERNOLSHEIM et du refus d'accession en U19R2 de BAR LE DUC FC.

sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN